

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION

Résolution 66/1

Déclaration d'Incheon²⁸

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique :

Adopte la déclaration suivante :

Déclaration d'Incheon

1. Nous, membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, nous sommes réunis à Incheon (République de Corée) du 13 au 19 mai 2010, à l'occasion de la soixante-sixième session de la Commission.

2. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la République de Corée et à la Ville d'Incheon qui ont accueilli la présente session à Songdo, dans la ville d'Incheon (République de Corée), dix-neuf ans après avoir accueilli la quarante-septième session à Séoul en 1991, contribuant ainsi au renforcement de la coopération régionale.

3. Nous notons l'importance de la résolution 55/2 adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2000, concernant la Déclaration du Millénaire, et la résolution 60/1 adoptée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2005 au sujet du Document final du Sommet mondial de 2005, qui demande la réalisation intégrale dans les délais fixés des buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement et réaffirme le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement²⁹, et de la résolution 63/303, adoptée par l'Assemblée générale le 9 juillet 2009 sur le Document final de la Conférence sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le développement.

4. Nous accueillons favorablement la convocation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, qui se tiendra à New York du 20 au 22 septembre 2010 et qui pourrait être l'occasion de réaffirmer les engagements d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour

le développement à cinq ans seulement de l'échéance de 2015.

5. Nous prenons note du rapport intitulé « *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10* »³⁰, présenté conjointement à Manille le 17 février 2010 par le partenariat régional de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

6. Nous constatons avec inquiétude que la crise économique mondiale récente a nui aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle pourrait faire que 21 millions de personnes supplémentaires dans la région Asie-Pacifique subsistent avec un revenu inférieur à 1,25 dollar par jour dans la période 2009-2010.

7. Nous saluons les efforts faits par les pays de la région, spécialement les pays en développement, qui ont bien progressé en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement et nous demeurons préoccupés par le fait que la région n'est pas à l'abri des revers dans la poursuite de ces objectifs.

8. Nous soulignons la nécessité d'une coopération régionale renforcée qui rendrait la région plus résistante aux crises futures et qui consoliderait la capacité des pays de la région d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Nous soulignons également qu'il est important de suivre une approche multisectorielle, globale, allant du bas vers le haut, centrée sur la protection et l'autonomisation des personnes et des communautés, pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Nous accueillons l'initiative opportune prise par le Gouvernement indonésien d'accueillir la Réunion ministérielle spéciale d'examen de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015, les 3 et 4 août 2010 à Jakarta, laquelle servira de réunion préparatoire Asie-Pacifique pour la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session en septembre 2010 sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

²⁸ Voir par. 262 à 286 ci-dessus.

²⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), ch. I, résolution 1, annexe.

³⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.F.10.

11. Nous espérons vivement le succès de la Réunion ministérielle spéciale d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015.

12. Nous notons que la récente crise financière et économique et la grande instabilité du prix des carburants, la crise alimentaire et les changements climatiques menacent les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Nous reconnaissons que la croissance verte, ou croissance économique écologiquement durable, dont la Commission a pris note dans sa résolution 61/9 sur la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, a fourni aux décideurs de la région et du monde entier un certain nombre d'outils et d'orientations, permettant de rendre l'économie plus verte et de faire face aux crises récentes.

14. Nous rappelons également la résolution 64/3 de la Commission sur la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

15. Nous sommes convaincus que la croissance verte contribue à créer des synergies facilitant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en ce qu'elle permet d'harmoniser les efforts déployés pour parvenir à la durabilité environnementale (Objectif 7) et d'autres Objectifs, notamment la réduction de la pauvreté (Objectif 1), en fournissant de nouvelles perspectives de croissance économique et de création d'emplois.

16. Nous félicitons la Secrétaire exécutive pour les efforts qu'elle déploie afin de promouvoir le développement économique et social durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi que pour l'assistance et les services que la Commission ne cesse de fournir aux pays de la région Asie-Pacifique, notamment les pays ayant des besoins particuliers (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits pays insulaires en développement et pays en transition) en vue de les aider à opter pour une croissance verte ou croissance économique écologiquement durable et d'autres initiatives régionales concernant l'environnement, l'efficacité et les économies d'énergie.

17. Nous reconnaissons la contribution directe de la croissance verte à la mise en œuvre de la résolution 2009/28 du Conseil économique et social sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée par le segment à haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social en 2008, dans laquelle le Conseil invite les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies à appuyer les mesures prises en vue

de la mise en œuvre d'initiatives vertes dans les pays en développement comprenant, entre autres, l'élaboration de stratégies permettant d'assurer une économie verte dans le contexte du développement durable.

18. Nous nous efforçons de redoubler d'efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs délais respectifs.

19. Nous nous emploierons à :

a) Redoubler d'efforts pour adopter des stratégies de croissance verte dans le cadre des initiatives prises afin de faire face à la crise actuelle et au-delà;

b) Adopter, selon les besoins, de façon volontaire, en tenant compte de la situation locale, et dans le respect des obligations commerciales internationales, des politiques, textes législatifs et mesures d'incitation, encourager les sociétés non seulement à écologiser leurs pratiques commerciales actuelles, mais également à promouvoir une économie verte en appuyant les activités de production écologiquement efficaces, en mettant au point des technologies rationnelles sur le plan de l'environnement et en commercialisant des produits et des services durables;

c) Améliorer la coopération bilatérale et régionale en mettant en place des partenariats facilitant le renforcement des capacités et la transposition des meilleures pratiques en matière de promotion de la croissance verte.

20. Nous demandons instamment la fourniture d'un appui financier et technique aux pays de la région de l'Asie et du Pacifique, particulièrement aux pays les moins avancés, pour l'application de la présente déclaration, selon le cas, par les organismes des Nations Unies, les institutions financières régionales et internationales et le secteur privé.

21. Nous prions la Secrétaire exécutive :

a) De continuer à aider les pays de la région, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, conformément à leurs priorités nationales de développement ;

b) De faciliter le renforcement des partenariats régionaux ayant trait aux Objectifs du Millénaire pour le développement ;

c) De contribuer au succès de la Réunion ministérielle spéciale d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015 ;

d) De faire rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle spéciale à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ;

e) De coordonner avec les organismes de financement multilatéraux afin d'augmenter les flux de ressources financières et technologiques pour le développement et la diffusion des technologies propres dans les pays en développement ;

f) De faciliter l'échange d'informations parmi les membres et membres associés au sujet des stratégies nationales et des meilleures pratiques à l'appui de la croissance verte et, selon la demande, d'aider encore à établir des stratégies nationales à cet égard et de rendre compte des résultats à la Commission à sa soixante-huitième session.

*Cinquième séance plénière
19 mai 2010*

Résolution 66/2

Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,³² adoptée en janvier 2005 à Maurice, en tant que stratégie mondiale pour réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement,

Rappelant également sa résolution 62/9 en date du 12 avril 2006 sur la suite donnée à l'échelon régional à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits pays insulaires en développement dans laquelle elle priait la Secrétaire exécutive de s'assurer que les activités de la Commission tiennent compte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement, et d'examiner, analyser et diffuser, selon les besoins,

³¹ Voir par. 19 à 37 ci-dessus.

³² *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement*, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (Publications des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

l'information concernant le développement économique et social des petits États insulaires en développement, conformément à la Stratégie de Maurice,

Mettant l'accent sur les résolutions 62/191 et 62/213 de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Stratégie de Maurice et à sa mise en œuvre pour la poursuite de l'application du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dans lesquelles elle a décidé d'examiner les progrès réalisés pour réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement, par la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, à sa soixante-cinquième session qui se tiendra en septembre 2010 et sur la résolution qui soulignait que l'examen de la Stratégie de Maurice devrait donner à la communauté internationale l'occasion : a) de procéder à une évaluation des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice ; et b) de convenir des mesures à prendre pour mieux réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement,

Prenant note de l'engagement pris par les petits États insulaires en développement du Pacifique d'appliquer des mesures énergiques à l'échelon national et régional pour progresser davantage dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice,

Se félicitant de l'appui fourni par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) aux petits États insulaires en développement du Pacifique pour la préparation et la convocation du Dialogue de haut niveau du Pacifique sur l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, à l'invitation du Gouvernement de Vanuatu en février 2010,

1. *Sait gré* à la Secrétaire exécutive d'avoir fait progresser la mise en œuvre et l'examen de la Stratégie de Maurice¹ et d'avoir tenu sa promesse de renforcer la présence et l'action de la CESAP dans le Pacifique,

2. *Salue* également les petits États insulaires en développement du Pacifique et leurs partenaires pour leurs efforts visant à mener à bien le Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la Stratégie de Maurice pour mise en œuvre, et publier la Déclaration finale de Port Vila³³ qui rend compte de ce dialogue,

3. *Exhorte* les membres et membres associés à appuyer la Déclaration finale de Port Vila et sa soumission à la Commission pour le développement durable et l'Assemblée générale,

³³ E/ESCAP/66/1